

<Nom et prénom du salarié>
<Adresse du salarié>

A Paris le 17 mars 2020

Lettre adressée par e.mail ou par tout moyen utile au regard des dispositions gouvernementales de « distanciation sociale ».

Objet : Recours à l'activité partielle

Madame / Monsieur,

Au regard de la situation actuelle de notre pays relative à l'épidémie de Coronavirus, notre association est contrainte de réduire temporairement son activité.

Nous avons décidé, après consultation des représentants du personnel et autorisation de l'administration, le placement en activité partielle du (détailler **service, unité, établissement**...).

En votre qualité de salarié appartenant à ce **service, unité, établissement**, cette mesure vous concerne.

Cette mesure doit prendre effet selon les modalités suivantes :

- Elle prendra effet à compter du **Date**,
- La durée de la réduction de votre temps de travail est de **X%**,
- Elle durera jusqu'à la date maximum du 30 juin 2020,
- Nous pourrions être amenés à y mettre fin avant cette date si l'évolution de votre activité venait à le justifier.

Votre responsable hiérarchique vous contactera dans les meilleurs délais pour vous indiquer avec précision la nouvelle organisation de votre travail pendant cette période de chômage partiel. En tout état de cause, nos sites étant fermés, votre activité sera réalisée dans le cadre du « Télétravail ».

Nous vous précisons que pendant ces périodes d'heures non travaillées / de fermeture de votre service, l'Association vous verserait une allocation d'activité partielle correspondant à 70 % de votre rémunération horaire brute (soit approximativement 84% de votre rémunération nette).

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter à l'adresser suivante : (rh@laligue.org).

Veuillez agréer, **Madame/Monsieur**, l'expression de nos meilleures salutations.

Vincent Gully
Responsable des ressources humaines